

Juridiction de Saint-Émilion

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Juridiction de Saint-Émilion

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Juridiction de Saint-Émilion	44.895 / -0.155	7847	5101	12948	1999
Total (ha)		7847	5101	12948	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Juridiction de Saint-Émilion : délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la Liste en 1999	2011	

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

1. [Office de Tourisme de Saint-Emilion](https://www.vins-saint-emilion.com/patrimoine-unesco/)

Commentaire

Informations complémentaires sur les sites suivants : <https://vins-saint-emilion.com/patrimoine-unesco/> <https://www.grand-saint-emilionnais.fr/>

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)		×
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		×
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		×
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		×
2.1.5	Réseau mondial des géoparc Géoparc mondiaux UNESCO		×

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Non

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme

Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparcs mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)

2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?

Non

2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?

Je ne sais pas

2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

Le territoire de la Juridiction de Saint-Emilion se situe en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Gironde. Il couvre 7 847 hectares. Délimité au sud par

la Dordogne et au nord par le ruisseau de la Barbanne, il est composé d'un plateau (en partie boisé), de coteaux, de combes et d'une plaine. Huit communes constituent la juridiction qui fut établie au XIIe siècle par le roi d'Angleterre Jean sans Terre, duc d'Aquitaine.

Le paysage de la Juridiction de Saint-Émilion est celui d'une monoculture, des vignobles exclusivement qui nous sont parvenus intacts et sont demeurés en activité jusqu'à nos jours. La viticulture a été introduite dans cette région fertile d'Aquitaine par les Romains et s'est intensifiée au Moyen Âge. Le territoire de Saint-Émilion a bénéficié de sa situation sur la route de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle et plusieurs églises, monastères et hospices y ont été construits à partir du XIe siècle.

Cette longue histoire viticole a marqué de manière caractéristique les monuments, l'architecture et les paysages de la Juridiction. Cette alliance du bâti et du non bâti, de la pierre, de la vigne, des bois et de l'eau en fait un éminent paysage culturel.

Avant que la viticulture ne s'impose au Moyen Âge et à la Renaissance, des châteaux furent construits sur les sites dominants pour servir de résidences seigneuriales. En revanche, les « châteaux » des vignobles se trouvent au centre de leurs domaines. Ils datent du milieu du XVIIIe et jusqu'au début du suivant.

Les villages sont caractérisés par de modestes maisons de pierre datant de la première moitié du XIXe siècle. Destinées aux viticulteurs, elles n'ont jamais compté plus de deux niveaux, et sont rassemblées par petits hameaux. Les chais sont de grandes structures rectangulaires et fonctionnelles construites en pierre ou en pierre et brique, avec des toits de tuiles à double pente.

À Saint-Émilion, les monuments religieux les plus importants sont l'ermitage ou grotte de Saint-Émilion, l'église monolithe surmontée de son clocher, les catacombes monastiques du Moyen Âge et l'église collégiale avec son cloître. Cet ensemble, essentiellement roman à l'origine, se regroupe autour du centre de pèlerinage du saint ermite. Il y a également un groupe de monuments séculiers, notamment le donjon massif du Château du Roi et les ruines du Palais Cardinal. Des églises romanes se trouvent dans chacun des sept autres villages. L'énorme menhir de Pierrefitte est situé sur la commune de Saint-Sulpice-de-Faleyrens.

Critère (iii) : La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité jusqu'à nos jours.

Critère (iv) : La Juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision.

Intégrité

L'intégrité du paysage et l'harmonie qui se dégagent de l'ensemble du site sont dues à la permanence de la culture de la vigne et à l'organisation productive du territoire. Les constructions ou ensembles villageois ne correspondent pas à un unique courant architectural mais sont, comme en témoigne le cœur historique de Saint-Émilion, le résultat d'une évolution longue de plusieurs siècles, depuis le VIIe jusqu'aux XIXe et XXe siècles.

Sans le détruire, les communautés humaines ont tiré le meilleur parti des caractéristiques du territoire pour développer leurs activités et leur manière de vivre. La culture des terres, l'exploitation des carrières, l'établissement et le développement urbain, la construction des édifices religieux et des maisons d'habitation, tout cela a créé un paysage en parfaite harmonie avec la topographie et les ressources du lieu.

Authenticité

Même si la Juridiction est confrontée aujourd'hui à une diminution de la population et à la fragilisation du sous-sol due aux carrières, elle reste un territoire dynamique, vivant, conservant intégralement sa vocation viticole, tourné vers l'avenir.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

En 1986, un secteur sauvegardé a été créé au titre de la Loi « Malraux » de 1962.

Au-delà des mesures individuelles de protection de bâtiments prises en application du code du patrimoine (Monuments historiques), des mesures de protection et des documents d'urbanisme et de mise en valeur assurant le développement du territoire ont été mis en place afin de préserver le site et de le gérer dans la continuité de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial : une charte patrimoniale volontaire en 2001, un projet de territoire en 2004, un plan local d'urbanisme sur chaque commune en 2007, intéressant 8 communes dont 6 dans la limite du bien et 2 dans la zone tampon, ainsi qu'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager intercommunale en 2007.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable du bourg de Saint-Émilion a été approuvé en 2010. Un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et un plan de prévention des risques des mouvements de terrain (PPRMT) sur les communes concernées ont également été élaborés. Un plan de gestion du bien a été rédigé en 2013. Il aborde notamment les questions liées à la baisse de la population, due aux problèmes de logement et à la faible réserve foncière. Il précise les conditions de développement du bien, afin de le rendre compatible avec la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle. En lien avec les services de l'État, des solutions sont préconisées afin de permettre une meilleure intégration paysagère des chais de construction récente.

Sept Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) concernent le territoire. Il s'agit de secteurs particuliers caractérisés par leur intérêt biologique. Les ZNIEFF des communes de Saint-Christophe des Bardes et de Saint-Laurent des Combes protègent l'intérêt faunistique et floristique de la « ceinture méditerranéenne » boisée de la Juridiction. La Dordogne est à la fois concernée par une ZNIEFF et par une zone Natura 2000.

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Paysage culturel	✗			
3.2.2	Tradition culturelle : civilisation vivante de la vigne	✗			
3.2.3	Grande qualité architecturale	✗			
3.2.4	Paysage illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine	✗			
3.2.5	Long ancrage historique de la Juridiction créée au XIIème siècle par Jean Sans Terre	✗			
3.2.6					
3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					

3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Ce paysage culturel apporte un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle et sur une civilisation vivante : celle de la vigne. Il offre un exemple éminent à la fois d'un ensemble architectural de grande qualité et d'un paysage illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

4. Facteurs affectant le bien

4.1. Habitat et développement

4.1.1 - Habitat

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.2 - Développement commercial

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.3 - Zones industrielles

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕				📈
🔴 négatif ✕	✕		✕				📈

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟢 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕			➡	
🔴 négatif							

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les nouvelles techniques de vinification et le fort développement des équipements oeno-touristiques des grands châteaux impliquent la construction d'immeubles pouvant impacter le paysage. Ces nouvelles constructions sont également le témoignage de la création architecturale du XX^e siècle. La mise en place de tables d'orientation lors 20^e anniversaire de l'inscription est un élément positif tout comme l'ouverture pour l'été 2024 d'un centre d'interprétation de l'histoire de Saint-Émilion.

4.2. Infrastructures de transport

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, extérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Fortement attractive, la cité médiévale de Saint-Émilion draine chaque année un million et demi de touristes, essentiellement entre Pâques et la Toussaint, avec des pics en juillet-août. En outre, 2 500 bus touristiques sont également dénombrés annuellement. Cette surfréquentation touristique concentrée sur quelques semaines engendre un phénomène de saturation des capacités de stationnement sur une partie du bien inscrit au patrimoine mondial.

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	 Ne s'applique pas
------------	---

4.3.4 - Installations localisées

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

 S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif 							

4.3.5 - Grandes installations linéaires

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Au regard du risque météorologique lié aux épisodes de grêle et de gel tardif, de nombreuses propriétés se sont dotées de tours anti-gel rabattables d'environ 12 m de haut et de petits containers équipés de ballons chargés de sels. La multiplication de tels ouvrages peut impacter durablement la qualité du grand paysage. Aussi leur installation est accompagnée au mieux par les services conscients de leur nécessité au regard du changement climatique.

4.4. Pollution

4.4.1 - Pollution des océans

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, extérieure

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.4 - Pollution atmosphérique

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.5 - Déchets solides

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.2 - Aquaculture

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.3 - Modification du régime des sols

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.5 - Production de semences

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.8 - Chasse commerciale

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.9 - Chasse de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.6. Utilisation de ressources matérielles

4.6.1 - Exploitation minière

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.2 - Exploitation de carrières

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.3 - Pétrole/gaz

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.4 - Exploitation hydraulique

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les nombreuses et anciennes carrières de pierre de taille ont généré des mouvements de terrains qui sont pris en compte dans le cadre d'un plan de prévention des risques en cours d'approbation.

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

4.7.1 - Vent

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.2 - Humidité relative

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.3 - Température

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕			✕			

4.7.4 - Radiation/lumière

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.5 - Poussière

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕			✕			

4.7.7 - Nuisibles

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.8 - Micro-organismes

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif
La hausse constante des températures et le déficit hydrique peuvent avoir des répercussions néfastes sur la culture de la vigne.

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, négatif, actuel, potentiel, extérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure, extérieure

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕	✕		➡️	
 négatif ✕	✕		✕	✕			📈

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif
La surfréquentation touristique sur la seule cité éponyme génère des fortes contraintes et des conflits d'usage avec la population locale.

4.9. Autres activités humaines

4.9.1 - Activités illégales

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.3 - Entraînement militaire

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.4 - Guerre

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.5 - Terrorisme

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.6 - Troubles civils

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
🔴 négatif ✕	✕			✕			📈

4.10.2 - Inondations

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
🔴 négatif ✕	✕			✕		➡	

4.10.3 - Sécheresses

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
🔴 négatif ✕	✕			✕			📈

4.10.4 - Désertification

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.6 - Températures extrêmes

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.7 - Autres modifications du climat

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Cf. les précédentes réponses

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.2 - Tremblement de terre

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure

✕ S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕		✕			➡️	

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Au regard du risque liée aux mouvements de terrain, un plan de prévention des risques est en cours d'élaboration.

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕			➡️	
 négatif							

4.13.2 - Cadre juridique

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕	✕		➡️	
 négatif							

4.13.3 - Gouvernance

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕	✕		➡️	
 négatif							

4.13.4 - Activités de gestion

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕	✕			
 négatif							

4.13.5 - Ressources financières

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.13.6 - Ressources humaines

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

Réponses précédentes du cycle 2 (23/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le bien est couvert en totalité par deux SPR dotés de PSMV et d'une AVAP. La gouvernance et l'animation du bien sont assurées conjointement par les collectivités et les services de l'État notamment par le biais de la commission locale de ces deux SPR.

4.14. Autre(s) facteur(s)

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact		Origine		Trend
4.1 Habitat et développement					
4.1.4 Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs					
					
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs					
4.2 Infrastructures de transport					
4.2.1 Infrastructures de transport de surface					
					
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
4.3.4 Installations localisées					
					
4.7 Conditions locales affectant le tissu physique					
4.7.3 Température					
					
4.7.6 Eau (pluie/nappe phréatique)					

						
4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs						
						
4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.1 Tempêtes						
						
4.10.2 Inondations						
						
4.10.3 Sécheresses						
						
4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.4 Avalanche/glissement de terrain						
						
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						
4.13.2 Cadre juridique						
4.13.3 Gouvernance						
4.13.4 Activités de gestion						
Légende  actuel  potentiel  négatif  positif  intérieure  extérieure						

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

4.1 Habitat et développement

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.1.4 Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
X	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
X	Statique
	En hausse

4.2 Infrastructures de transport

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.2.1 Infrastructures de transport de surface							
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur							
	Restreinte						
✕	Localisée						
	Extensive						
	Très répandue						
Echelle temporelle - Fréquence du facteur							
	Phénomène unique/rare						
	Intermittent/sporadique						
✕	Fréquent						
	En cours						
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien							
	Insignifiant						
	Mineur						
✕	Significatif						
	Catastrophique						
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire							
	Capacité haute						
✕	Capacité moyenne						
	Capacité faible						
	Aucune capacité/aucune ressource						
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années							
	En baisse						
	Statique						
✕	En hausse						

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.3.4 Installations localisées							
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur							
	Restreinte						
	Localisée						
✕	Extensive						
	Très répandue						
Echelle temporelle - Fréquence du facteur							
	Phénomène unique/rare						

✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.7 Conditions locales affectant le tissu physique

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.3 Température						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur						
	Restreinte					
	Localisée					
	Extensive					
✕	Très répandue					
Echelle temporelle - Fréquence du facteur						
	Phénomène unique/rare					
	Intermittent/sporadique					
✕	Fréquent					
	En cours					
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien						
	Insignifiant					
✕	Mineur					
	Significatif					
	Catastrophique					
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire						
	Capacité haute					
	Capacité moyenne					
	Capacité faible					
✕	Aucune capacité/aucune ressource					

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.6 Eau (pluie/nappe phréatique)						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
X	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
X	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.1 Tempêtes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
X	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne

	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.2 Inondations						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.3 Sécheresses						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive

	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.11.4 Avalanche/glissement de terrain						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute

	Capacité moyenne
	Capacité faible
✕	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.2 Cadre juridique						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte

	Localisée
	Extensive
X	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.3 Gouvernance	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
X	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.4 Activités de gestion	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
----------	----------	-----------	---------------------	-------

4.18.1.1	Paysage culturel	×			
4.18.1.2	Tradition culturelle : civilisation vivante de la vigne	×			
4.18.1.3	Grande qualité architecturale	×			
4.18.1.4	Paysage illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine	×			
4.18.1.5					

5. Protection et gestion du bien

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien**

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les zones tampons sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.**

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les communautés locales/propriétaires.**

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

Depuis juin 1968 Saint-Emilion est un site protégé ; la désignation inclut la totalité de la cité médiévale. En 1986 une zone de protection, un secteur sauvegardé, a été créée au titre de la "Loi Malraux" de 1962. De nombreux monuments et sites situés dans les huit communes sont également protégés par la loi.

Saint-Emilion, Saint-Christophe-des-Bardès et Saint-Sulpice-de-Faleyrens ont des Plans d'Occupation des Sols - POS - qui réglementent toutes les formes de développement dans leurs limites. Les zones de production de vin sont protégées par un décret de 1980 du Ministère de l'agriculture qui désigne le groupe des communes produisant des vins AOC comme étant d'intérêt public. D'autres instruments juridiques de 1990 et 1998 réglementent toute intervention sur la terre qui risquerait de porter préjudice à son intégrité.

- En 1991 les zones boisées au sommet des plateaux des territoires de cinq des communes étaient inscrites à l'inventaire Znieff comme "zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique". Cela n'a pas de force réglementaire mais une influence évidente sur les POS ; ils figurent déjà dans ceux de Saint-Christophe-des-Bardès et Saint-Emilion.

Depuis 2006 , plusieurs mesures de protection ont été prises :

- le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) a été approuvé en 09/2010
- la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager a été créée en 10/2007
- les 8 communes disposent désormais d'un document d'urbanisme depuis 2007
- de nouveaux édifices ont été protégés au titre des Monuments historiques
- un plan de prévention des risques de mouvement de terrains (PPRMT) a été prescrit en 2005
- l'appellation "Saint-Emilion Grand Cru" dispose d'un nouveau classement depuis 2012

Source: Evaluation des Organisations consultatives; Rapport périodique cycle 2

Commentaire

Le PSMV de la cité de Saint-Émilion a été mis en révision en 2015. Cette procédure devrait être rendue opposable aux tiers avant la fin de l'année 2023. L'AVAP modifiée en 2022 prend en compte pleinement les enjeux paysagers. Le PLUi est actuellement en révision. De nouveaux édifices ont été protégés au titre des monuments historiques : - campagne de protection de nombreux châteaux viticoles en 2015, - vestiges de la villa gallo-romaine du Pallat, - anciens catacombes de l'église monolithe.

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

Le **cadre juridique** destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.**

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Le **cadre juridique** de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.**

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial

est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?
Le cadre juridique pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une **base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien.**

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

On dispose de **capacités/ressources appropriées** pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.

L'EPCI "communauté de communes du Grand Saint-Emilion" a mis en place un PLUi avec un volet paysager affirmé. Le PSMV du bourg de St-Emilion est en cours de révision depuis 2015 et devrait être approuvé à l'été 2023. Par ailleurs, le reste du bien "patrimoine mondial" est doté d'un SPR dont l'AVAP est opposable aux tiers depuis juin 2016. Une modification de ladite AVAP a été approuvée le 02/02/2023.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien

Système de gestion public local/national conjoint

Si vous avez choisi « Autre », précisez

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

Un plan de gestion.

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien

Un plan de gestion a été élaboré en 2013 et doit être actualisé en 2024 conjointement entre la collectivité et l'État. La commission locale du site patrimonial remarquable de l'ancienne juridiction du Grand Saint-Émilion permet de gérer au mieux le bien.

5.3.4 - Documents de gestion

Titre	Statut	Disponible	Date	Lien vers source
Plan de gestion, Juridiction de Saint-Émilion (2013)	N/A	Disponible	2013	

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?

Ce bien n'est **pas concerné** par la Recommandation concernant le paysage urbain historique.

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?

Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique **n'a pas été utilisé.**

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée.**

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Il y a une **coordination appropriée** entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système/plan de gestion **n'est que partiellement mis en œuvre.**

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il **existe** un plan de travail/plan d'action annuel **mais seulement un petit nombre d'activités** sont mises en œuvre.

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales				✕	
5.3.15.2	Collectivités locales				✕	
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon				✕	
5.3.15.4	Peuples autochtones	✕				
5.3.15.5	Femmes				✕	
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques	✕				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales					✕
5.3.16.2	Autorités locales/municipales					✕
5.3.16.3	Peuples autochtones	✕				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers					✕
5.3.16.5	Femmes					✕
5.3.16.6	Jeunes/enfants					✕
5.3.16.7	Chercheurs					✕
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes					✕
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux					✕
5.3.16.10	Secteur touristique					✕
5.3.16.11	Entreprises et industries locales					✕
5.3.16.12	ONG	✕				
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques	✕				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.					✕
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).	✕				
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.	✕				
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.					✕
5.3.17.5	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.					✕
5.3.17.6	Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.	✕				

5.3.18 - Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus

Le plan de gestion a été mis partiellement en œuvre car il reste à développer une politique en matière de logement, de gestion des flux touristiques et de la coopération internationale.

5.3.19 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion

6. Ressources financières et humaines

6.1. Financement

6.1.1 - Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.

		Frais de projets	Frais courants
6.1.1.1	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.2	Financement international bilatéral	0 %	0 %
6.1.1.3	Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0 %	0 %
6.1.1.4	Contribution des autres conventions et programmes	0 %	0 %
6.1.1.5	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.6	Gouvernemental (national/fédéral)	0 %	0 %
6.1.1.7	Gouvernemental (régional, provincial, État central)	1,18 %	0 %
6.1.1.8	Gouvernemental (local/municipal)	19,300 %	95 %
6.1.1.9	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.10	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, toilettes, parking, camping, etc.)	0 %	5 %
6.1.1.11	Activités commerciales (par ex. merchandising et restauration, permis pour filmer, concessions, etc.)	15,480 %	0 %
6.1.1.12	Autre	65,04 %	0 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

Conseil des vins de Saint-Émilion, Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Émilion, Office du tourisme Partenaires

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Le budget dont on dispose est acceptable, mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion.

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement sont assurées à moyen et long termes.

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	80 %	0 %
6.1.6.2	Femmes	20 %	0 %
		Total 100 %	Total 0 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont inadaptées aux besoins de la gestion.

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Faible disponibilité
Préparation aux risques	Bonne disponibilité
Renforcement des compétences et éducation	Pas de disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité

Sensibilisation et communication des informations publiques	Disponibilité moyenne
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Disponibilité moyenne
Gestion des visiteurs / tourisme	Disponibilité moyenne
Gardiennage, police	Bonne disponibilité

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Pas de disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Pas de disponibilité
Préparation aux risques	Pas de disponibilité
Renforcement des capacités et éducation	Pas de disponibilité
Administration	Pas de disponibilité
Recherche et suivi	Pas de disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Pas de disponibilité
Marketing et promotion	Pas de disponibilité
Interprétation	Pas de disponibilité
Gestion des visiteurs/tourisme	Pas de disponibilité
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Pas de disponibilité

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée**.

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Aucun plan ou programme **local** de renforcement des compétences **n'est en place** ; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences.

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Le Conseil des Vins met à disposition son personnel pour gérer l'association. Une demande de labellisation VPAH est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire du bien.

7. Études scientifiques et projets de recherche

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est **appropriée**.

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Aucune recherche n'est menée dans le périmètre du bien du patrimoine mondial **malgré un besoin constaté**.

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux communautés locales** ainsi qu'à certains organismes nationaux.

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Dans le cadre de la modification de l'AVAP, une étude paysagère a été initiée permettant ainsi d'assurer une protection renforcée du paysage. Cependant, une valorisation des conclusions de cette étude pourrait nourrir le programme muséographique du Centre d'interprétation à venir du Grand Saint Emillionnais.

8. Éducation, information et sensibilisation

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Bonne sensibilisation
Autorités locales, municipales	Bonne sensibilisation
Peuples autochtones	Sans objet

Propriétaires fonciers	Bonne sensibilisation
Femmes	Aucune sensibilisation
Jeunes/enfants	Aucune sensibilisation
Chercheurs	Bonne sensibilisation
Visiteurs locaux	Bonne sensibilisation
Touristes nationaux/internationaux	Bonne sensibilisation
Secteur du tourisme	Bonne sensibilisation
Entreprises et industries locales	Bonne sensibilisation
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :	

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il n'y a **pas besoin** de programme d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes.

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales
Autorités locales, municipales
Propriétaires fonciers
Visiteurs locaux
Touristes nationaux/internationaux
Secteur du tourisme
Entreprises et industries locales

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Bien adaptée
Musée de site	Non nécessaire
Kiosques d'information	Non nécessaire
Visites guidées	Bien adaptée
Sentiers/itinéraires	Bien adaptée
Documents d'information papier	Bien adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Bien adaptée
Transports	Peu adaptée
Autre	Non nécessaire
Si vous avez choisi « Autre », précisez	

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

9. Gestion des visiteurs

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

1 à 1,5 million / sans données / sans données / 1 à 1,5 million / 1 à 1,5 million /

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Lieux d'hébergement
Services de transports
Secteur du tourisme

9.3 - Quelle est la durée moyenne d’une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Une journée (sans nuitée)

9.4 - Veuillez indiquer les sources d’information

OT stationnement payant, taxes de séjour

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

150 / 50 / 5 / 15 / 0 / 30 /

9.6 - Veuillez indiquer les sources d’information

Office du tourisme, cavistes, restaurateurs

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre.

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

Une stratégie de gestion des flux touristiques est en cours de réflexion par les autorités locales.

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées.

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Non

Si vous utilisez un autre système, précisez :

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation.

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées.

9.13 - Dans combien d’emplacements l’emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans beaucoup d'emplacements et facilement visible par les visiteurs.

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d’entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée, mais cela ne contribue pas à la gestion du bien du patrimoine mondial.

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez

déplacement doux

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

Question relative à l'augmentation des flux touristiques principalement sur la commune de Saint Émilion. Question relative à la gestion et contrôle de l'hébergement touristique (chambres d'hôtes, gîtes meublés, hôtels et campings, logement chez l'habitant)

10. Suivi

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

Il n'y a aucun suivi dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou de la zone tampon, malgré un besoin constaté.

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir des indicateurs clés, mais cela n'a pas été fait.

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
--	-------------------------------------	------------	-------------------	--	---

10.3.1	État de conservation		×		
10.3.2	Efficacité du système de gestion		×		
10.3.3	Système de gouvernance		×		
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation		×		
10.3.5	Contribution au développement durable		×		
10.3.6	Renforcement des capacités		×		

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Bonne participation
Autorités locales, municipales	Bonne participation
Communautés locales	Bonne participation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Bonne participation
Femmes	Bonne participation
Chercheurs	Participation moyenne
Secteur du tourisme	Bonne participation
Entreprises et industries locales	Bonne participation
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre.

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.1	Limites et zones tampons	
5.1.4	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues et reconnues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues ni reconnues par les communautés locales/propriétaires	×
5.3	Système de gestion/Plan de gestion	
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	×
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	×
5.3.13	Le système/plan de gestion n'est que partiellement mis en œuvre pour ce bien	×
5.3.14	Il existe un plan de travail/plan d'action annuel pour ce bien mais seulement un petit nombre d'activités sont mises en œuvre	×
6.1	Financement	
6.1.3	Le budget dont on dispose est acceptable , mais pourrait être augmenté ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial	
6.1.7	Les ressources humaines sont inadaptées aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial	×
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	×
6.1.12	Aucun plan ou programme local de renforcement des compétences n'est en place ; la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences	
7	Études scientifiques et projets de recherche	

7.2	Aucune recherche n'est menée dans le périmètre du bien du patrimoine mondial malgré un besoin constaté	
9	Gestion des visiteurs	
9.7	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre	✕
9.9	L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées	✕
9.11	Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation	
9.12	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées	✕
10	Suivi	
10.1	Il n'y a aucun suivi dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou de la zone tampon, malgré un besoin constaté	
10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir des indicateurs clés, mais cela n'a pas été fait	

Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires

☒ Please save this question to reflect changes

12. Résumé et conclusions

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

4.1	Habitat et développement							
4.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	2028	EPCI	RAS	
4.2	Infrastructures de transport							
4.2.1	Infrastructures de transport de surface	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	2028	Établissement public de coopération intercommunale	La cité médiévale de Saint-Emilion draine chaque année un million et demi de touristes par an.	
4.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services							
4.3.4	Installations localisées	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	2028	EPCI conseil des vins	RAS	
4.7	Conditions locales affectant le tissu physique							
4.7.3	Température	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	sans objet	association juridiction, Conseil des vins	RAS	
4.7.6	Eau (pluie/nappe phréatique)	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	sans objet	EPCI	RAS	
4.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
4.8.6	Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	2028	Office du tourisme association juridiction	RAS	
4.10	Changement climatique/problèmes météorologiques							
4.10.1	Tempêtes	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	sans objet	prefecture et collectivités	RAS	

4.10.2	Inondations	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	sans objet	prefecture et collectivités	RAS
4.10.3	Sécheresses	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale	sans objet	Etat EPCI,	RAS
4.11	Évènements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.4	Avalanche/glissement de terrain	Critère (iii) Critère (iv)	Mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	Commission locale et PPRMT en cours d'élaboration	2028	prefecture et conseil départemental	RAS

Résumé - Facteurs affectant le bien **complété**

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

5.1	Limites et zones tampons					
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
5.1.4	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues et reconnues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues ni reconnues par les communautés locales/propriétaires	mise en œuvre plan de gestion et fiches action	2028	association juridiction, Collectivités	RAS	
5.3	Système de gestion/Plan de gestion					
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	application du document d'orientation	2028	association juridiction collectivités	RAS	
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	sans objet	RAS	RAS	impact pour le moment faible	
5.3.13	Le système/plan de gestion n'est que partiellement mis en œuvre pour ce bien	Un plan de gestion a été élaboré en 2013 et doit être actualisé en 2024 conjointement entre la collectivité et l'Etat.	2024	DRAC et communauté de communes.	La commission locale du site patrimonial remarquable de l'ancienne juridiction du Grand Saint-Emilion permet de gérer au mieux le bien en attendant un nouveau plan de gestion.	
5.3.14	Il existe un plan de travail/plan d'action annuel pour ce bien mais seulement un petit nombre d'activités sont mises en œuvre	mise en œuvre plan de gestion et fiches action	2028	Association juridiction Etat et collectivités	RAS	
6.1	Financement					

6.1.7	Les ressources humaines sont inadaptées aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial	recrutement	2028	association juridiction	RAS
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	mise en oeuvre de la stratégie	2028	association juridiction	RAS

9	Gestion des visiteurs				
9.7	Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais elle n'est pas mise en œuvre	mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	2028	EPCI, association juridiction	RAS
9.9	L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées	mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	2028	EPCI, association juridiction	ras
9.12	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées	mise en oeuvre du plan de gestion et des fiches action	2028	EPCI, association juridiction	ras

Résumé - Besoins en matière de gestion complété

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

L'authenticité du bien du patrimoine mondial **a été préservée**.

12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**.

12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**.

12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intacts**.

12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

La qualité des outils de protections actuels (Site patrimonial remarquable dotés d'un PSMV et d'une AVAP) permet d'assurer la conservation du bien tant du point de vue des paysages que de l'architecture. Soumis à une grande de vigilance de l'État partie, du gestionnaire et de la population, la VUE est préservée tout en assurant la nécessaire évolution de ce territoire vivant.

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	Positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Pas d'impact
Coopération internationale	Pas d'impact
Soutien politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	Très positif
Promotion	Très positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Sans objet
Égalité des genres	Pas d'impact
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	Pas d'impact
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	Pas d'impact
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	Sans objet
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	Sans objet
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

A l'occasion du 20e anniversaire de l'inscription du bien, de nombreuses actions de sensibilisation, notamment à destination du jeune public, ont été organisées.

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

Gestion
Gouvernance

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

Le concept de valeur universelle exceptionnelle.
L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle.

15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi
Centre du patrimoine mondial	Pas de suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Peu de suivi

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Mise à jour des plans de gestion

15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.

Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.

15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre entre les genres n'a pas été explicitement pris en compte ou mis en œuvre dans le processus.

15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?

Oui

15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire

4h / 4h / 40h /

15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines	✗	
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	✗	

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

La totalité des informations requises était accessible.

15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire				✗
15.4.2.2	Clarté des questions			✗	

15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Certaines traductions de l'anglais vers le français sont très approximatives et méritent donc d'être révisées.

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Pas de soutien
UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	Pas de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Pas de soutien
ICOMOS international	Pas de soutien
UICN international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Pas de soutien
UICN national/régional	Pas de soutien

15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Pas de soutien
Représentant de l'État partie (Point focal national)	Bon soutien
Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)	Pas de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Pas de soutien
ICOMOS international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Pas de soutien

UICN national/régional	Pas de soutien
UICN international	Pas de soutien

15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Sans objet (ces ressources n'ont pas été utilisées)

15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

RAS

15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.